

Délibération n° 9

Conseil Municipal du 15 septembre 2016

Service Maréis

Domaine de compétence : 8.9 Culture

Le jeudi 15 Septembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
09/15/2016

Membres présents : 26

Membres ayant donné  
pouvoir: 6

Membres excusés : 0

Nombre de votants : 31

Affiché le 19/09/2016

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Martina DESCHARLES, Madame Stéphanie CODRON, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Angélique COUSIN.

**Absent non excusé : 1** Monsieur Stéphane SAGNIER, (quitte la salle de séance après avoir donné le pouvoir de Mme Stéphanie DANNE - 19 h 58)

**Votants : 31**

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie CAFFIER

Objet : Partenariat Wonderbox/Flunch et les adhérents de la FEMS

Rapporteur : Laurence Ledoux, Adjointe aux Finances, Tourisme et Communication

Synthèse de la délibération :

Partenariat Wonderbox/Flunch et les adhérents de la FEMS

La Fédération des écomusées et musées de société (FEMS) propose à ses adhérents de s'engager dans un partenariat avec les coffrets Wonderbox et Flunch à partir d'octobre 2016.

Le principe est le suivant : pour un menu enfant acheté le soir à Flunch, une carte d'activité (sport, loisir, culture) sera offerte. L'activité sera à choisir sur le site moisdelafamille.com où figureront l'ensemble des partenaires.

Les partenaires s'engagent à fournir l'entrée gratuite à l'enfant possédant la carte d'activité. En contrepartie, les partenaires bénéficient d'une visibilité nationale sur les Internets et les restaurants Flunch ainsi qu'un potentiel de clientèle familiale accompagnant l'enfant.

**Il est proposé à l'assemblée** d'approuver le partenariat selon les conditions énoncées dans la proposition de partenariat jointe à la présente délibération.

**Délibération adoptée avec 31 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160915-del9-150916-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2016

